



## Composter au pied de son immeuble, c'est possible !

### Le compostage, c'est quoi ?

Le compostage est un processus naturel de transformation des déchets organiques (biodégradables) en un fertilisant appelé compost. Ce processus nécessite la présence d'eau et d'air pour que les micro-organismes (bactéries, champignons), insectes et vers puissent décomposer les déchets.

### Les intérêts du compostage collectif

- Produire un fertilisant gratuit utilisable directement sur place (dans les espaces verts de la copropriété, au pied des arbres, dans les jardinières des habitants) ;
- Réduire de 30% le poids de la poubelle à ordures ménagères soit environ 40kg par habitant et par an ;
- Maîtriser les charges de gestion des déchets en évitant la collecte, le transport et l'incinération des déchets de cuisine ;
- Favoriser les échanges entre voisins autour d'un projet éco-citoyen.

### Le compostage collectif : un principe simple et utile

Le compostage collectif est une solution de compostage destinée aux personnes qui ne possèdent pas de jardin privé mais disposant d'espaces verts communs. Le compostage collectif est proposé aux immeubles à partir de 6 logements.

Une aire de compostage est installée au pied de l'immeuble sur un espace vert disponible. Les personnes volontaires trient puis portent leurs déchets organiques (épluchures, fruits et légumes abimés, reste de repas, marc de café, coquilles d'œuf...) dans le composteur collectif. Après quelques mois, le compost est mûr et peut être utilisé pour garnir les jardinières des balcons ou pour enrichir les plantations des espaces verts communs.

### Le fonctionnement de l'aire de compostage

L'aire de compostage est composée de 3 bacs :



N°1 - Composteur de remplissage : composteur dans lequel les participants déposent leurs déchets organiques (auxquels on ajoute du broyat). Lorsque le composteur est plein, le contenu est transféré dans le composteur de maturation (n°2).

N°2 - Composteur de maturation : composteur dans lequel la matière va se décomposer jusqu'à devenir un compost mûr et prêt à l'utilisation.

N°3 - Réserve de broyat : contenant qui sert de réserve de broyat (bois ou feuilles mortes). Lors de chaque apport de déchets dans le composteur de remplissage, il faudra ajouter 1 à 2 poignées de broyat.

Les composteurs doivent être implantés :

- Dans un endroit facilement accessible à tous et ombragé
- En contact direct avec la terre, sur un terrain relativement plat
- De sorte à ne pas occasionner de nuisances pour le voisinage

Pour éviter les apports indésirables, il est possible de fermer les composteurs avec un cadenas à code afin que seules les personnes volontaires identifiées puissent accéder aux composteurs.

### **Les référents compostage**

Pour éviter les nuisances et permettre au site de durer, il est nécessaire d'identifier des référents de site. Les référents (2 au minimum) sont des personnes bénévoles, résidant sur place et particulièrement motivées par la mise en place des composteurs.

Leur rôle est essentiel :

- Vérifier qu'il n'y ait pas d'erreurs de tri dans les composteurs, les enlever au besoin
- Mélanger les déchets en surface 1 fois par mois
- Transférer entièrement les déchets du composteur de remplissage lorsqu'il est plein vers le composteur de maturation (1 à 2 fois par an)
- Relayer l'information et les consignes de tri aux nouveaux habitants et répondre aux questions liées au projet
- Prévenir la collectivité lorsque la réserve de broyat est vide ou en cas de problème
- Inscrire dans le registre les dates et conditions de réalisation des principales opérations : retournement, vidage, récupération du compost...

Ces opérations ne prennent pas plus de 10 minutes par semaine.

### **Le rôle de la collectivité**

Saint-Louis Agglomération est chargée d'accompagner le projet, de mettre en place le matériel et d'assurer le suivi. Elle tient principalement un rôle de conseiller :

- Rencontrer les bailleurs sociaux, les syndicats ou les habitants qui sont volontaires pour monter un projet de compostage en pied d'immeuble ;
- Animer des réunions avec les habitants et propriétaires pour connaître l'opinion de tous et prendre des décisions en concertation ;
- Installer les composteurs et le kit d'affichage pour la communication sur place ;
- Former les participants et référents compostage, fournir les bio-seaux (petite poubelle de cuisine) ainsi que le broyat ;
- Participer aux premières opérations de retournement et de récupération du compost.

L'animatrice de Saint-Louis Agglomération est là pour vous aider :

Sandrine Doebelin  
Tél : 03.89.70.22.58 ou 06.76.78.18.14  
Mail : doebelin.sandrine@agglo-saint-louis.fr

